



Amnesty International dénonce le logiciel espion israélien Pegasus

Par [Julian Wessel](#)

Mondialisation.ca, 24 juin 2020

[Observateur Continental](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Services de renseignements](#)

Dans son rapport d'enquête publié le 22 juin aussi sous la forme d'un article, Amnesty International accuse le logiciel Pegasus de la société NSO Group de violer les droits fondamentaux. Une entreprise en charge de réaliser un logiciel pour lutter contre le Covid-19 a, selon l'organisation internationale, fabriqué un système pour espionner les gens et cibler, par exemple, un journaliste.

Le virus sert, donc, à mettre en place des applications qui n'ont rien à voir pour lutter contre ce dernier. Amnesty International nous en apporte la preuve. De nombreux journalistes soucieux de la qualité de l'information sont réellement indignés et s'inquiètent.

L'organisation humanitaire écrit: «NSO Group, entreprise israélienne commercialisant sa technologie pour combattre la pandémie de Covid-19, a favorisé une intense campagne menée par le Maroc pour espionner le journaliste marocain Omar Radi». Puis dénonce: «Utilisation du logiciel espion de NSO Group pour cibler un journaliste marocain, quelques jours après l'engagement de l'entreprise à respecter les droits humains». Mieux encore, Amnesty déclare que le «NSO Group, entreprise israélienne commercialisant sa technologie pour combattre la pandémie de Covid-19, a favorisé une intense campagne menée par le Maroc pour espionner le journaliste marocain Omar Radi». Et toujours mieux, Amnesty International «[soutient](#) actuellement une action en justice intentée en Israël» et explique que le ministère israélien de la Défense travaille avec la société et demande à ce que «le ministère israélien de la Défense annule la licence d'exportation de NSO Group». Amnesty accuse Israël par son ministère de la Défense d'hypothéquer les droits humains: «Il hypothèque les droits humains en laissant l'entreprise exporter ses produits vers des États du monde entier».

Amnesty International explique que «l'organisation a découvert que le téléphone d'Omar Radi avait été la cible de plusieurs attaques au moyen d'une nouvelle technique sophistiquée permettant d'installer de façon invisible Pegasus, logiciel espion produit par NSO Group. Ces attaques se sont produites alors que le journaliste faisait l'objet d'actes de harcèlement multiples de la part des autorités marocaines – l'une d'entre elles notamment a eu lieu quelques jours seulement après que l'entreprise eut affirmé que ses produits ne seraient plus utilisés pour commettre des violations des droits humains – et elles se sont poursuivies au moins jusqu'au mois de janvier 2020».

Tout comme les gens appelés journalistes qui travaillent dans des services liés à des médias pour contrôler l'information, Amnesty International demande l'interdiction de ce qu'elle juge mauvais: «Même après que des éléments attestent de l'utilisation de son logiciel espion

pour suivre des militantes au Maroc ont été portés à sa connaissance, NSO Group semble avoir choisi de conserver le gouvernement marocain parmi ses clients. Si l'entreprise n'empêche pas l'utilisation de sa technologie pour commettre des atteintes aux droits humains, il devrait lui être interdit de la vendre à des États qui s'en serviront probablement à cette fin». La question est de savoir si une entreprise israélienne va répondre positivement à l'accusation d'Amnesty et si les journalistes des divers services chassant la vérité sur le Net vont pouvoir et aussi attaquer cette entreprise ? Amnesty insiste sur le fait que «l'entreprise en question a rendu possible la surveillance illégale d'Omar Radi, journaliste primé et militant».

Danna Ingleton, directrice adjointe d'Amnesty Tech a [déclaré](#) que «les autorités marocaines ont de plus en plus recours à la surveillance numérique pour réprimer l'opposition. Ces pratiques illégales d'espionnage, et le harcèlement généralisé des militantes et des journalistes dans lequel elles s'inscrivent, doivent cesser».

Loin de vouloir prendre la défense d'une société, qui espionne des journalistes ou un «journaliste primé et militant», je me demande si Amnesty International va aussi se pencher sur le travail des nombreux services, remplis de personnes se prétendant journalistes indépendants tout en collaborant pour des structures dont leur métier est de réprimer un média? La question intéressante qu'Amnesty International aurait dû se poser, c'est de savoir pourquoi le Maroc collabore avec une société israélienne? Voilà des enjeux qui intéressent les lecteurs.

Julian Wessel

La source originale de cet article est [Observateur Continental](#)
Copyright © [Julian Wessel](#), [Observateur Continental](#), 2020

Articles Par : [Julian Wessel](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca